



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquante-huitième session

Rome, 4-8 décembre 2017

Rapport de la cent vingt-deuxième session du Comité du Programme (Rome, 6-10 novembre 2017)

Résumé

Le Comité du Programme a examiné un certain nombre de questions ayant trait à la planification et à l'évaluation du Programme, en particulier en ce qui concerne les éléments suivants:

- a) Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019 (paragraphe 4)
- b) Stratégie de la FAO relative au changement climatique – Plan d'action: Cadre de résultats révisé (paragraphe 5)
- c) Évaluation de la contribution de la FAO à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces (OS4) (paragraphe 6)
- d) Rapport de suivi sur l'évaluation de la contribution de la FAO aux connaissances relatives à l'alimentation et à l'agriculture (paragraphe 7)
- e) Rapport de suivi sur l'évaluation de la contribution de la FAO à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets (paragraphe 8)
- f) Évaluation de la contribution de la FAO à l'objectif stratégique 5 – Annexe sur la parité hommes-femmes (paragraphe 9)

Le Comité porte à l'attention du Conseil ses conclusions et recommandations au sujet de ces questions.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à approuver les conclusions du Comité du Programme ainsi que ses recommandations relatives aux questions qui relèvent de son mandat.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Agustin Zimmermann
Secrétaire du Comité du Programme
Tél. +3906 5705 5987

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mv157

Table des matières

	Page
<i>Introduction</i>	3
<i>Élection du Vice-Président pour la période 2017-2019</i>	3
Ajustement à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019	3
Stratégie de la FAO relative au changement climatique – Plan d’action: Cadre de résultats révisé.....	4
Évaluation de la contribution de la FAO à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces (OS4).....	5
Rapport de suivi sur l’évaluation de la contribution de la FAO aux connaissances relatives à l’alimentation et à l’agriculture (<i>PC 118/2; PC 118/2 Sup.1</i>).....	6
Rapport de suivi sur l’évaluation de la contribution de la FAO à l’atténuation du changement climatique et à l’adaptation à ses effets (<i>PC 118/3; PC118/3 Sup.1</i>).....	6
Évaluation de la contribution de la FAO à l’Objectif stratégique 5	7
Questions diverses.....	7
Date et lieu de la cent vingt-quatrième session	7

RAPPORT DE LA CENT VINGT-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME

Rome, 6-10 novembre 2017

Introduction

1. Le Comité a présenté au Conseil le rapport ci-après de sa cent vingt-deuxième session.
2. Outre le Président, M. Johannes Petrus Hoogeveen (Pays-Bas), étaient présents les représentants suivants de Membres:

Mme Maria Cristina Boldorini (Argentine)

M. Fiesal Rasheed Salamh Al Argan (Jordanie)

Mme Jennifer Fellows (Canada)

M. Muhammad Rudy Khairudin Mohd Nor (Malaisie)

M. Marc Mankoussou (Congo)

M. Matthew Hooper (Nouvelle-Zélande)

M. Kanga Kouamé (Côte d'Ivoire)

Mme Claudia Elizabeth Guevara de la Jara (Pérou)

M. Shahin Ghorashizadeh (République islamique d'Iran)

M. François Pythoud (Suisse)

M. Toru Hisazome (Japon)

Mme Marie-Therese Sarch (Royaume-Uni)

Élection du Vice-Président pour la période 2017-2019

3. Le Comité a décidé à l'unanimité d'élire, M. Marc Mankoussou (Congo) Vice-Président du Comité du Programme pour la période allant de juillet 2017 à juin 2019.

Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2018-2019¹

4. Le Comité:
 - a) a accueilli favorablement le document contenant les indications et décisions de la Conférence et le résultat d'une planification du travail améliorée;
 - b) s'est félicité des assurances de la Direction sur le fait que les indicateurs des produits et des résultantes sont étayés par des notes méthodologiques auxquelles les Membres ont accès;
 - c) a demandé à la Direction de préciser les indicateurs du cadre de résultats qui seraient utilisés pour rendre compte des progrès des activités de la FAO en matière d'application du plan d'action relatif à la résistance aux antimicrobiens;
 - d) a approuvé les cibles et les indicateurs du cadre de résultats;
 - e) a souligné le rôle du cadre de résultats comme outil permettant de rendre compte, de communiquer sur le travail de la FAO et de tirer des enseignements de l'expérience;
 - f) a noté que les cibles associées aux produits pourraient être mises à jour à la suite de l'examen mené par les conférences régionales pendant le premier semestre 2018, et dit attendre avec intérêt d'examiner l'avancement des travaux en 2018-2019 dans les évaluations effectuées à mi-parcours et en fin d'exercice biennal;

¹ CL 158/3.

- g) s'est félicité de ce que les accords sur le niveau de service de 2018-2019 visent une meilleure adéquation entre les éléments à produire et les ressources, notamment par la détermination des besoins de l'appui technique assuré par les divisions techniques et les bureaux régionaux, et par une mise à profit des partenariats avec des institutions nationales et régionales;
- h) a souscrit aux mesures de renforcement de l'exécution des programmes, et notamment aux modalités améliorées de mise en œuvre des éléments relevant des cinq programmes stratégiques, surtout au niveau des pays;
- i) a apporté son soutien aux mesures visant à suivre de façon systématique la formulation et les résultats des programmes et projets dans le but d'améliorer leur qualité et d'insérer ces informations dans le cadre de résultats pour l'exercice 2020-2021;
- j) a pris note de la structure organisationnelle actualisée (*annexe web 3*) et de la dotation en effectifs révisée (*annexe web 4*);
- k) a souscrit à la répartition révisée de l'ouverture de crédits nette entre les chapitres budgétaires, telle qu'elle figure au *tableau 2* pour approbation par le Conseil;
- l) enfin, a pris note des estimations actualisées des ressources extrabudgétaires (*tableau 3*) et encouragé les Membres à verser des contributions volontaires pour faciliter la réalisation des objectifs stratégiques et l'exécution du Programme de travail intégré.

Stratégie de la FAO relative au changement climatique – Plan d'action: Cadre de résultats révisé²

- 5. Le Comité:
 - a) a accueilli favorablement le Cadre de résultats révisé du Plan d'action;
 - b) a pris note des produits et indicateurs révisés pour la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et s'est félicité de leur harmonisation avec les indicateurs et cibles relatifs aux produits établis dans le cadre des ajustements au Programme de travail et budget 2018-2019;
 - c) a encouragé l'élaboration de notes méthodologiques pour deux ou trois indicateurs clés;
 - d) s'est félicité des assurances, données par la Direction, sur le fait que l'appui de la FAO aux pays souhaitant accéder au financement climatique serait axé sur la sécurité alimentaire et la nutrition et d'autres secteurs relevant du mandat de la FAO et sur les pays les plus vulnérables face au changement climatique;
 - e) a préconisé l'établissement de nouveaux partenariats avec des organisations internationales, y compris d'autres organismes des Nations Unies et des acteurs non étatiques, de même qu'avec des organismes de recherche qui opèrent dans le domaine du changement climatique;
 - f) a souligné l'importance de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome dans le domaine du changement climatique, tout en prenant soin de respecter le mandat de chacun d'eux et a encouragé la Direction à suivre la collaboration avec le FIDA et le PAM par l'intermédiaire d'un indicateur distinct dans le plan d'action;

² PC 122/2.

- g) s'est félicité que la Direction ait décidé de faire figurer dans le Rapport sur l'exécution du programme 2018-2019 et les rapports suivants une annexe distincte rendant compte des progrès accomplis en ce qui concerne le Plan d'action en matière de changement climatique;
- h) a vivement encouragé la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique, en particulier dans le domaine de l'agriculture, dans le prolongement des objectifs de développement durable (ODD) ayant trait au changement climatique et a encouragé les travaux à l'appui des approches de l'agriculture intelligente face au climat dans les pays qui les faisaient figurer dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national;
- i) enfin, a approuvé le Cadre de résultats révisé du Plan d'action de la Stratégie.

Évaluation de la contribution de la FAO à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces (OS4)³

6. Le Comité a réservé un accueil favorable à l'évaluation ainsi qu'à la réponse de la Direction et:
- a) a pris note des conclusions positives de l'évaluation concernant la pertinence des produits du Programme stratégique 4, en particulier au niveau des pays et au niveau régional, ainsi que de la confiance témoignée par les gouvernements et les institutions intergouvernementales à l'égard de la FAO s'agissant des rôles qu'elle joue et des compétences spécialisées qu'elle apporte en la matière;
 - b) a souscrit aux recommandations de l'évaluation et s'est dit satisfait des mesures qui ont été proposées dans la réponse de la Direction en vue de leur application;
 - c) a noté qu'il importait d'adopter une approche axée sur les systèmes agricoles et alimentaires, a exhorté la FAO à promouvoir une compréhension et une application plus larges d'une telle approche parmi les États Membres et les partenaires concernés et a encouragé la Direction à rendre compte des progrès accomplis dans le cadre du rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations acceptées;
 - d) a souligné l'importance de renforcer la collaboration avec les partenaires, notamment les partenaires non traditionnels, tels que les ministères sectoriels, les institutions financières internationales, les acteurs du secteur privé et les associations de consommateurs et a encouragé la Direction à rendre compte des progrès accomplis dans le cadre du rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations acceptées;
 - e) a rappelé la nécessité de renforcer les activités de communication et de sensibilisation concernant les offres programmatiques du Programme stratégique 4;
 - f) a donné son appui à la mesure visant à faire en sorte que le PS 4 prête une attention accrue aux questions transversales comme la parité hommes-femmes, le changement climatique et la nutrition;
 - g) s'est félicité que le Bureau de l'évaluation ait donné des assurances sur le fait que les futurs rapports d'évaluation répondraient directement aux questions des évaluations et établiraient des liens clairs entre celles-ci et les conclusions et recommandations des rapports;
 - h) a déclaré qu'il comptait recevoir, dans deux ans, le rapport sur la suite donnée aux recommandations convenues.

^{4/}

³ PC 122/3; PC 122/3 Sup.1.

⁴ La Direction fournira un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation indépendante de la fonction d'évaluation.

**Rapport de suivi sur l'évaluation de la contribution de la FAO
aux connaissances relatives à l'alimentation et à l'agriculture**
(PC 118/2; PC 118/2 Sup.1)⁵

7. Le Comité a pris note du rapport de suivi et:
- a) s'est félicité des progrès importants que le Secrétariat avait accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations;
 - b) a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour améliorer les systèmes de diffusion et d'assurance qualité des produits de la FAO axés sur les connaissances;
 - c) a noté qu'il importait de mettre au point des stratégies de diffusion ciblées en fonction des différents types d'utilisateurs des produits de la FAO axés sur les connaissances;
 - d) a appuyé les efforts déployés par le Secrétariat pour recueillir des commentaires des utilisateurs et des pairs sur l'accessibilité, la qualité et l'utilité des produits de la FAO axés sur les connaissances.

**Rapport de suivi sur l'évaluation de la contribution de la FAO à l'atténuation du
changement climatique et à l'adaptation à ses effets**
(PC 118/3; PC 118/3 Sup.1)⁶

8. Le Comité a pris acte du rapport et s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations, et:
- a) s'est réjoui du fait que la Stratégie de la FAO relative au changement climatique, lancée récemment, donnait suite à la première des recommandations issues de l'évaluation, mais aussi à plusieurs autres;
 - b) s'est félicité que la FAO ait accru sa présence et sa visibilité dans les enceintes mondiales et régionales intervenant dans le domaine du changement climatique et que des partenariats, nouveaux ou déjà existants, qui visent à renforcer l'action dans le domaine du climat, aient été mis en place ou développés à tous les niveaux de l'Organisation;
 - c) s'est également félicité que la FAO intègre de manière systématique le changement climatique dans son cycle de projet et inclue également des considérations relatives à la parité hommes-femmes et au renforcement des capacités dans ses travaux sur le changement climatique;
 - d) a pris note du renforcement des capacités en cours au sein des bureaux décentralisés en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets;
 - e) s'est félicité du fait que la FAO avait communiqué plus efficacement sur les approches de l'agriculture intelligente face au climat, dans les pays qui les faisaient figurer dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national auprès d'un large éventail de parties prenantes et avait continué à participer aux alliances mondiales et régionales pertinentes;
 - f) enfin, attendait avec intérêt que la Stratégie soit mise en œuvre pendant l'exercice biennal 2018-2019.

⁵ PC 122/4.

⁶ PC 122/5.

Évaluation de la contribution de la FAO à l'Objectif stratégique 5 – Annexe sur la parité hommes-femmes⁷

9. Le Comité:

- a) s'est félicité de l'analyse approfondie fournie dans le document, tout en prenant note du fait que nombre des produits et services en rapport avec l'OS 5 pris en compte dans l'analyse étaient récents et qu'un certain temps devrait s'écouler avant qu'ils puissent produire un impact significatif;
- b) a noté avec satisfaction l'évaluation figurant dans l'annexe relative aux progrès que l'équipe du PS5 et la Division des politiques sociales et des institutions rurales (ESP) avaient accomplis quant à la mise en œuvre des règles minimales énoncées dans la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes, et a indiqué attendre avec intérêt d'examiner, à sa prochaine session, le prochain état d'avancement de l'application des règles, qui figurerait dans le rapport sur l'exécution du programme 2016-2017;
- c) a encouragé la poursuite de l'analyse des résultats obtenus à l'échelle des régions et des pays, dans le cadre des prochaines évaluations;
- d) a souligné l'importance du renforcement des capacités et des partenariats, notamment du partenariat avec les organismes ayant leur siège à Rome, en vue de faire progresser l'égalité des sexes dans le contexte des actions menées en faveur de la résilience;
- e) comptait qu'un rapport intérimaire sur les conclusions de l'Annexe sur les questions relatives à la parité hommes-femmes serait examiné en même temps que le rapport sur la suite donnée à l'évaluation de l'objectif stratégique 5;
- f) a rappelé à quel point il était important d'intégrer la question de la parité hommes-femmes dans les évaluations.
- g) Enfin, a demandé à la Direction de présenter des objectifs en ce qui concerne le respect des règles minimales énoncées dans la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes entre 2019 et 2021.

Questions diverses

10. Le Comité a regretté la distribution tardive du document PC 122/7 relatif au renouvellement du mandat du Directeur du Bureau de l'évaluation, a demandé des informations de nature à rendre possible l'émission d'un avis fondé sur le mérite et il est convenu de reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour à la cent vingt-troisième session (extraordinaire) du Comité du Programme qui devrait se tenir à Rome le 21 novembre à 9 heures du matin.

Date et lieu de la cent vingt-quatrième session

11. Le Comité a été informé que sa cent vingt-quatrième session se tiendrait à Rome du 21 au 25 mai 2018, conformément au calendrier 2017-2018 approuvé des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales (CL 157/REP).

12. Le Comité a pris acte du fait que la Conférence régionale pour l'Europe aurait lieu immédiatement avant sa session et, bien que conscient du délai de deux semaines nécessaire pour la diffusion des documents, il a exhorté le Secrétariat à mettre aussitôt que possible à sa disposition la documentation de sa cent vingt-quatrième session, dans toutes les langues.

⁷ PC 122/6.